



CONSEIL MUNICIPAL DE TOURNON
SEANCE DU 12 AVRIL 2019 – 19H
COMPTE-RENDU

DATE DE LA CONVOCATION : 08/03/2019
DATE DE L’AFFICHAGE : 08/03/2019

Président de Séance : Xavier TORNIER
Secrétaire de Séance : Fabienne LASSIAZ

DATE DE CONVOCATION : 28/03/2019

DATE D’AFFICHAGE : 28/03/2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, au chef-lieu, en séance ordinaire, sous la présidence de M. TORNIER Xavier, Maire.

Présents : Xavier TORNIER, Christian BENEITO, Gaël MIANO, Yves GAZZOLA, Michel SIBUET, Denis AMANN, Fabienne LASSIAZ, Yacine ALIOUA, Myriam LHOST-DUNOYER

Excusés : Julien BECCHERLE, Marie Josèphe SABAÏNI (procuration à Gaël MIANO), Maryline BEGEY, Sandrine BERTHET (procuration à Xavier TORNIER), Michel GARDET-CADET (procuration à Denis AMANN)

Absente : Sylvaine GARAUD (MILLAT)

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité des membres :

EN EXERCICE 15 PRESENTS 9 VOTANTS 12

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Xavier TORNIER, Maire

Fabienne LASSIAZ est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

RAPPEL DE L’ORDRE DU JOUR INITIAL

AUDITION d’un représentant de l’exécutif du Parc Naturel des Bauges dans le cadre de la révision de sa Charte

DELIBÉRATIONS

- Approbation du compte de gestion 2018
- Vote des taux des taxes directes locales
- Décision modificative

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les travaux
- Retour sur la réunion publique consacrée à la révision du PLU

PROPOSITION DE MODIFICATION DE L’ORDRE DU JOUR

AJOUT DÉLIBÉRATIONS

- Confirmation du compte administratif 2018
- Restauration du retable de l’église : choix du prestataire
- Consultation prestation de services : choix du prestataire
- Augmentation annuelle des loyers des bâtiments communaux

AJOUT QUESTIONS DIVERSES

- Convention de location salle de la Tourmotte
- Renouvellement des baux de location des bâtiments communaux

- Election des représentants au Parlement Européen 26 mai 2019 : organisation du bureau de vote
- Autres questions diverses

Le Conseil municipal donne son accord sur ces modifications à l'ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil municipal du 19 mars est adopté à l'unanimité des votants.

AUDITION PARC NATUREL REGIONAL DU MASSIF DES BAUGES

L'exécutif du Parc Naturel Régional du massif des Bauges a souhaité rencontrer le conseil municipal afin de proposer à la commune de Tournon de faire partie du futur périmètre du Parc. Le Directeur et la Vice-Présidente ont présenté les missions du parc et le calendrier de révision de la Charte.

Dans un premier temps (juin 2019), il s'agirait de délibérer pour soutenir les valeurs du Parc et la révision de la Charte du Parc ainsi que d'accepter de faire partie du périmètre d'étude. Si cette délibération de principe n'est pas votée, la commune sort du périmètre d'étude. Dans un second temps (pas avant 2022), si le conseil municipal le souhaite, il conviendra de délibérer pour adhérer à la charte du Parc.

DELIBÉRATIONS

FINANCES

IMPOTS LOCAUX : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2019 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 :
 - Taxe d'habitation : 5,92 %
 - Taxe foncière (bâti) : 6,08 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 64,02 %

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire présente le Compte de gestion du Receveur. Celui-ci reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune pour l'exercice 2018.

Les opérations de l'exercice 2018 font ressortir les résultats suivants :

	PRÉVU (BP + BS + DM)	REALISÉ
INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement	873 228,24 €	248 870,50 €
Recettes d'investissement	873 228,24 €	466 626,62 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		217 756,12 €
Excédent/Déficit reporté 2017		161 673,65 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ		379 429,77 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement	713 817,00 €	491 096,21 €
Recettes de fonctionnement	713 817,00 €	716 955,68 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		225 859,47 €
Excédent/Déficit reporté 2017		
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ		225 859,47 €
RÉSULTAT GLOBAL DE CLOTURE		605 289,24 €

Ce compte de gestion est rigoureusement identique au compte administratif 2018 tel que présenté au Conseil Municipal du 21 février 2019.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2018 du receveur.

DECISION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018 du receveur public.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du compte de gestion (délibération 13/2019) produit par le receveur public

Le 1^{er} Adjoint présente le Compte administratif. Celui-ci reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune pour l'exercice 2018.

Ce compte de gestion est rigoureusement identique au compte de gestion produit par le receveur.

Les opérations de l'exercice 2018 font ressortir les résultats suivants :

	PREVU (BP + BS + DM)	REALISÉ
Dépenses d'investissement	873 228,24 €	248 870,50 €
Recettes d'investissement	873 228,24 €	466 626,62 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		217 756.12 €
Excédent/Déficit reporté 2017		161 673,65 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ		379 429,77€
Dépenses de fonctionnement	713 817,00 €	491 096,21 €
Recettes de fonctionnement	713 817,00 €	716 955,68 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		225 859,47 €
Excédent/Déficit reporté 2017		0
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ		225 859,47 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE		605 289,24 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de confirmer le Compte Administratif 2018 voté par anticipation au Conseil Municipal du 21 février 2019

DÉCISION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (*le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales*), le Conseil Municipal :

- ✓ **ADOpte** le Compte Administratif 2018 du budget général,
- ✓ **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire présente les décisions modificatives :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
022	Dépenses imprévues fonctionnement	-4 000 €	
6574	Subv. Fonct. Person droit privé		+ 4 000 €

DECISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus

PATRIMOINE

RESTAURATION DU RETABLE MAJEUR DE L'EGLISE SAINT TROPHIME DE TOURNON CHOIX DU PRESTATAIRE

Le Conseil Municipal a souhaité engager des travaux de restauration du maître-autel et du retable majeur de l'église Saint-Trophime de Tournon.

Après consultation, un seul candidat a proposé une offre, à savoir, Antoine BUISSON restaurateur du Patrimoine (mandataire). Celui-ci a constitué une équipe de restaurateurs diplômés et habilités à travailler sur les objets du patrimoine (Atelier VICAT-BLANC, KLEIN Louise, BERELWITSCH Aline).

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ✓ **APPROUVE** le choix d'Antoine BUISSON au titre de mandataire pour l'opération de restauration du retable de l'église Saint Trophime de Tournon
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces travaux
- ✓ **VALIDE LE PLAN DE FINANCEMENT prévisionnel** suivant :
 - TOTAL DE L'OPERATION HT : 33 037.50 €
 - Subvention ÉTAT DRAC : 8 260.00 €
 - Subvention DÉPARTEMENT : 5 600.00 €
 - Subvention RÉGION AUVERGNE-RHONE-ALPES : 7 500.00 €
 - Auto financement : 11 677.50 €
- ✓ **PRÉCISE** que les financements sont prévus au budget 2019

PRESTATION DE SERVICES

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICES

Monsieur GAZZOLA quitte la salle.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été faite auprès de prestataires de services pour accompagner l'agent technique communal. Les domaines concernés sont : l'entretien de voiries, l'entretien des espaces verts, l'entretien des bâtiments et le déneigement.

Trois prestataires de services ont remis une offre. Après analyse des offres, l'offre la mieux disante est retenue. Le classement est le suivant :

CLASSEMENT		M PHIL SERVICE	ALPES PAYSAGE	J GAZZOLA
	Montant total des travaux H.T.	53 216.50	71 075.00	40 107.00
	TVA au taux de 20%	micro entrep	14 215.00	micro entrep
	Montant total des travaux T.T.C.		85 290.00	
	Note prestation financiere	5	4	6
	Note technique	4	4	4
	Total note	9	8	10
	Classement final	2	3	1

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal

- ✓ **DÉCIDE** d'attribuer le marché de prestations de services à la micro-entreprise Julien GAZZOLA pour un montant maximum de 40 107 € pour 2 années
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces nécessaires
- ✓ **PRÉCISE** que les financements sont prévus

VOTE

Pour : 7

Abstention : 4

Monsieur GAZZOLA entre dans la salle

LOYERS COMMUNAUX

AUGMENTATION DES LOYERS DES LOGEMENTS DE LA COMMUNE

Monsieur Gaël MIANO, 2^{ème} Adjoint, rappelle aux membres du Conseil municipal que la décision avait été prise de revoir chaque année, les loyers communaux.

Monsieur Gaël MIANO, suivant l'indice de référence des loyers, propose pour l'appartement de la Mairie : 370.94 € pour l'année 2019 à partir du 1^{er} mai (précédent loyer = 365,19 €) et pour l'ancien presbytère : 533.24 € pour l'année 2019 à partir du 1^{er} juillet (précédent loyer = 524.69 euros).

Il sollicite l'avis du Conseil municipal.

DÉCISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **DECIDE** d'augmenter les loyers communaux de la façon suivante :
 - Appartement de la Mairie : 370.94 € à compter du 1^{er} mai 2019,
 - Ancien presbytère : 533.24 € euros à compter du 1^{er} juillet 2019.

QUESTIONS DIVERSES

POINT SUR LES TRAVAUX

Salle de la Tourmotte :

La pose du sol est en cours. La pose du carrelage est commencée. La signalétique PMR (personnes à mobilité réduite) est en cours. L'emplacement de la place de parking réservée aux personnes à mobilité réduite a été modifié. L'aménagement paysager est programmé la semaine du 15 avril. La cloison pour la création des sanitaires arrive le 24 avril.

LOCATION SALLE DE LA TOURMOTTE

Une convention de location pour la salle de la Tourmotte a été rédigée par la Commission aux Affaires Sociales. Le conseil municipal l'a validée. Elle sera mise en œuvre dès la réouverture de la salle à la location.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Une réunion publique consacrée à la présentation du zonage et du règlement du PLU s'est déroulée le mercredi 27 mars. Une trentaine de personnes s'est déplacée à la Tourmotte. Les remarques des habitants pourront être formalisées à l'occasion de l'enquête publique qui devrait se dérouler à l'automne 2019.

VOIRIES :

- Carrefour Route des Granges – Chemin de Chatronnet : Un stop sera installé afin de sécuriser ce carrefour.
- Stationnement à l'intérieur du village
Un rappel est fait sur le droit de stationnement : Les places de stationnement ne sont pas des places privatives. Il est donc demandé à chacun de veiller à ne pas laisser des véhicules en permanence sur les places de parking.

BAUX DES LOGEMENTS COMMUNAUX : Ils sont reconduits tacitement.

UNITÉ DE MÉTHANISATION : Le Conseil municipal est informé des difficultés rencontrées (nuisances olfactives significatives) par les habitants du secteur du Chemin des Grands Lots. Un travail est en cours avec les gérants de l'unité pour solutionner ces problèmes

LA SÉANCE EST LEVÉE A 23 HEURES